

Réouverture du practice au 1er mars 2021

Concept de base pour le sport de golf

Phase 9

L'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie COVID-19 en situation particulière, avec ses dernières modifications du 24 février 2021, est applicable.

Les règles de bases suivantes s'appliquent dans toute la Suisse pour tous:

1. Les installations de golf, les installations d'entraînement, les green d'entraînement et driving range sont ouverts dès le **1^{er} mars 2021**.
2. En plein air, le port du masque est obligatoire lorsque la distance requise ne peut pas être respectée.
3. Les événements sont interdits.
4. Les personnes souhaitant pratiquer le sport de golf doivent fournir leurs coordonnées pour permettre le traçage et l'information aux personnes concernées.

Pour les Driving Ranges, installations d'entraînement

- Les driving range et installations d'entraînement sont ouverts.
- La règle des 1,5 mètres de distance doit être respectée.
- Si la distance requise ne peut être respectée, le masque doit être porté.
- Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos des installations et des établissements accessibles au public.

Leçons de golf

- Les leçons de golf sont autorisées à l'extérieur, aussi bien les leçons individuelles que les leçons collectives à des groupes de maximum 15 personnes, professeur de golf compris.
- Il faudrait porter un masque pendant les cours.